



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Residence Cardinal C/O Logis-Gest SRL

À l'attention de Monsieur Dylan Amadori

Rue Colonel Bourg 127 bte 16

1140 Evere

RECOMMANDÉ

PE1179

N° dossier : PE/1179/II
Réf. Nova : 14/CL2/1969181
Contact : Peché Simon
02/220.27.33
speche@sjtn.brussels

annexe :

Saint-Josse-ten-Noode, le **26 FEB. 2025**

Objet : avis de réception de dossier incomplet

Monsieur,

Conformément à l'article 49 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement, l'administration communale accuse réception du dossier introduit en date du 09/01/2025 par Logis-Gest SRL relatif à une demande de permis d'environnement de classe 2, située rue du Cardinal 15-17 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

Cette demande a pour objet : exploitation d'un parking couvert (Rubrique : 68 A).

Il a été constaté que le dossier est incomplet.

Il y a lieu de nous faire parvenir les renseignements et/ou documents suivants dès que possible :

- Préciser si présence de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Préciser le mode de déclenchement de la ventilation du parking (par sonde, ouvertures des portes d'accès, horaire,...)
- Pour l'ascenseur à voitures :
 - o Fournir les informations techniques relatives à son fonctionnement ;
 - o Décrire les mesures prises pour garantir que l'air dans l'ascenseur et le parking ne puisse jamais devenir toxique ni explosive
 - o Décrire les mesures prises pour garantir la sécurité des personnes et limiter le risque d'incendie

L'accusé de réception de dossier complet visé par l'article 49 de l'ordonnance du 5 juin 1997, relative aux permis d'environnement ne sera délivré qu'après réception des documents énoncés ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Environnement, Peché Simon au numéro 02/220.27.33.

Administration
communale
de Saint-Josse-ten-Noode
Gemeentebestuur
Sint-Joost-ten-Noode

Av. de l'Astronomie 13
1210 Bruxelles
Sterrenkundelaan 13
1210 Brussel

T 02 220 26 11
info@sjtn.brussels
info@sjtn.brussels
www.sjtn.brussels
www.sjtn.brussels

Les frais de dossier s'élèvent à 250,00 € à verser sur le compte n° BE09 0910 1168 1657 de l'Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode, avec en communication PE/1179/II.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Marie-Rose Laevers



Le Collège
des Bourgmestre et Échevins,
L'Echevine déléguée,
Loubna Jabakh

